

## **Extrait du Registre des délibérations du Bureau**

### **Séance du jeudi 27 novembre 2014**

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 5.1, 5.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 22h00.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 2.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

**Etaient absents** : M. Jacques KRIEGER, M. Marcel FELT, M. Alain LORIGUET

**Secrétaire de séance** : Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

**Procurations de vote** :

Mandants : J. KRIEGER, M. FELT

Mandataires : P. CONTOZ, S. RUTKOWSKI

**Délibération n°2014/002650**

**Rapport n°5.2 - Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)**

## Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

**Rapporteur : M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président**  
**Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « AP-AE/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »	Montant de l'AP : 5 150 000 € Montant du CP 2014 : 1 383 245 € Montant de l'opération : 22 200 €

### Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat et des dispositions du Plan Climat Energie Territorial, les propriétaires dont les revenus sont qualifiés de « moyens » et qui améliorent la performance énergétique de leur domicile peuvent bénéficier depuis le 26 juin 2014 d'un nouvel accompagnement financier du Grand Besançon. Ce rapport fait état de 12 nouvelles demandes de prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements pour un montant prévisionnel de 22 200 €.

### I. Rappel des conditions d'éligibilité à la prime à l'amélioration de la performance énergétique

La prime à l'amélioration de la performance énergétique (PAMELA) a pour objectif de soutenir les ménages du Grand Besançon dans leurs projets de travaux dès lors que ces travaux permettent une amélioration d'au moins 25 % la performance énergétique de leur logement.

Les conditions de ressources suivantes ont été fixées par délibération du 26 juin 2014 :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources <sup>(1)</sup>
1	de 18 263 € <sup>(2)</sup> à 25 000 €
2	de 26 709 € <sup>(2)</sup> à 35 000 €
3	de 32 119 € <sup>(2)</sup> à 42 500 €
4	de 37 525 € <sup>(2)</sup> à 50 000 €
5	de 42 952 € <sup>(2)</sup> à 57 500 €
Par personne supplémentaire	+ 7 500 €

<sup>(1)</sup> revenu fiscal de référence de l'année n-2

A noter qu'en deçà de ces plafonds de ressources, les ménages du Grand Besançon peuvent bénéficier de l'aide à l'amélioration de la performance énergétique (AAPEL) pour le financement de leurs travaux.

### II. Nature et montant de la prime à l'amélioration de la performance énergétique

Il s'agit d'une prime forfaitaire, dont le montant dépend du gain de performance énergétique réalisé, soit une prime de :

- 1 350 € pour un gain de performance énergétique compris entre 25 et 49 %,
- 2 700 € pour un gain de performance énergétique supérieur ou égal à 50 %

Le gain de performance énergétique est apprécié au regard d'une évaluation énergétique réalisée avant travaux (audit thermique ou diagnostic de performance énergétique).

### **III. Participation complémentaire**

Le Grand Besançon prend en charge 50 % du coût de l'évaluation énergétique réalisée (audit thermique ou diagnostic de performance énergétique), dans la limite de son coût réel et plafonné à 250 € par logement.

### **IV. Demandes de prime pour un gain de performance énergétique de 25 à 49 %**

Les 8 demandes de prime suivantes s'inscrivent dans le cadre d'une opération de rénovation globale de la copropriété « Le Clémenceau » située rue Octave David à Besançon.

Les caractéristiques des travaux réalisés sont identiques pour l'ensemble des logements et comprennent le ravalement des façades avec une isolation thermique par l'extérieur ainsi que le remplacement de la chaudière collective par une chaudière à condensation. Les travaux permettent d'atteindre le niveau de performance énergétique BBC Rénovation, avec un gain moyen de 30 % par logement.

#### **1 Monsieur BATAILLARD Jean - Besançon**

Montant de travaux : 12 756 € (quote-part)

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : prime de 1 350 €**

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 21 % du montant TTC des travaux

#### **2 Madame DECHASSEY Nicole - Besançon**

Montant de travaux : 17 017 € (quote-part)

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : prime de 1 350 €**

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 16 % du montant TTC des travaux

#### **3 Monsieur DJAFER Mohamed - Besançon**

Montant de travaux : 18 896 € (quote-part)

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : prime de 1 350 €**

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 14 % du montant TTC des travaux

#### **4 Monsieur GUILLOT Bernard - Besançon**

Montant de travaux : 17 876 € (quote-part)

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : prime de 1 350 €**

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 15 % du montant TTC des travaux

#### **5 Monsieur HERGEL Roger - Besançon**

Montant de travaux : 11 462 € (quote-part)

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : prime de 1 350 €**

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 24 % du montant TTC des travaux

**6<sup>th</sup> Monsieur LAMBERT-DUBREUIL Claude - Besançon**

Montant de travaux : 18 766 € (quote-part)

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : prime de 1 350 €**

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 14 % du montant TTC des travaux

**7<sup>th</sup> Monsieur PETITJEANNIN Jean - Besançon**

Montant de travaux : 16 287 € (quote-part)

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : prime de 1 350 €**

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 17 % du montant TTC des travaux

**8<sup>th</sup> Monsieur PIRANDA Olivier - Besançon**

Montant de travaux : 17 034 € (quote-part)

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : prime de 1 350 €**

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 16 % du montant TTC des travaux

**V. Demandes de prime pour un gain de performance énergétique de 50 % et plus**

**1<sup>st</sup> Madame BELUCHE Emeline - Besançon**

Type de bâti : maison individuelle d'avant 1900

Travaux réalisés : isolation des murs par l'extérieur, remplacement de l'ensemble des menuiseries, isolation des combles, traitement de l'étanchéité à l'air, installation d'un poêle à bois, installation d'un chauffe eau solaire, installation d'une installation d'une VMC hygro réglable

Classe D initiale - Classe B atteinte après travaux / performance énergétique BBC Rénovation

Montant de travaux : 58 259 €

Gain énergétique réalisé après travaux : 65 %

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : 2 850 €**

*(Prime de 2 700 € + participation audit énergétique)*

Principaux financements :

Conseil Régional « Effilogis » : 8 236 €

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 21 % du montant TTC des travaux

**2<sup>nd</sup> Monsieur COMPAGNON Damien - Besançon**

Type de bâti : copropriété l'Excelsior - immeuble de 1963

Travaux réalisés : remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique, isolation des murs sur les communs, isolation des combles (isolation extérieure prévue par la copropriété)

Classe D initiale - Classe B atteinte après travaux / performance énergétique BBC Rénovation

Montant de travaux : 13 970 €

Gain énergétique réalisé après travaux : 71 %

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : 2 850 €**

*(Prime de 2 700 € + participation audit énergétique)*

Principaux financements :

Conseil Régional « Effilogis » : 5 432 €

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 69 % du montant TTC des travaux

### 3 Monsieur LETANG Jean-Marc - Auxon-Dessous

Type de bâti : maison individuelle de 1978

Travaux réalisés : isolation des murs par l'extérieur, changement des fenêtres, changement de chaudière gaz pour une chaudière à condensation, installation d'une VMC hygro réglable, isolation des combles

Classe E initiale - Classe B atteinte après travaux / performance énergétique BBC Rénovation

Montant de travaux : 46 904 €

Gain énergétique réalisé après travaux : 66 %

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : 2 850 €**

(Prime de 2 700 € + participation audit énergétique)

Principaux financements :

Conseil Régional « Effilogis » : 7 000 €

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 24 % du montant TTC des travaux

### 4 Monsieur LE TALLEC Quentin - Montfaucon

Type de bâti : maison individuelle de 1987

Travaux réalisés : isolation des planchers bas, isolation des murs par l'extérieur, remplacement toutes parois vitrées, menuiseries triple vitrage, remplacement des volets, installation d'une VMC hygro réglable, installation d'un système de régulation du chauffage

Classe E initiale - Classe C atteinte après travaux / performance énergétique BBC par étapes

Montant de travaux : 46 904 €

Gain énergétique réalisé après travaux : 66 %

**Participation prévisionnelle\* du Grand Besançon : 2 850 €**

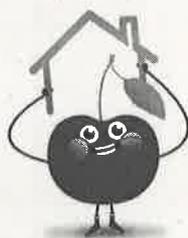
(Prime de 2 700 € + participation audit énergétique)

Principaux financements :

Conseil Régional « Effilogis » : 7 544 €

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 28 % du montant TTC des travaux



**Montant TTC des travaux induits = 291 k€**

**Gain moyen de performance énergétique =  
48 %**

**Gain d'énergie réalisé depuis l'entrée en  
vigueur de l'aide = 118 500 kWh/an**

\* Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement sera par ailleurs appliqué à hauteur de 80% d'aides en tant que de besoin.

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 12 demandes de prime correspondant à un montant total prévisionnel de 22 200 €.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le 04 DEC. 2014

Pour extrait conforme,

Le Président